

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2025

PROCES-VERBAL N°1026

DE LA SÉANCE DU VENDREDI 7 MARS 2025

La séance s'ouvre à 9 heures 30 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.

M. Bax de Keating, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie d'Estève, Fabienne Devèze, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël Nivoit, Karl Olive, Cédric Pemba-Marine, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard, Alexandra Rosetti, Patrick Stéfanini, Stéphanie Thieyre, Marc Tourelle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : /

Le quorum de vote est atteint.

SOMMAIRE

Adoption du procès-verbal n° 1025 de la séance du Conseil départemental du 20 décembre 2024	6
2025-CD-1-8269 Politique D04 Moyens financiers - Tenue du débat d'orientations budgétaires 2025	6
2025-CD-1-8322 Politique D04 Moyens financiers - Vote du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement.....	16
2025-CD-5-8261 Politique A01 Attractivité économique - Service public de rénovation de l'habitat : adoption de la convention du Pacte territorial 2025-2027	17
2025-CD-1-8298 Politique D04 Moyens financiers - Renouvellement de garantie à l'Agence France Locale (AFL), condition nécessaire applicable au département des Yvelines pour bénéficier des prêts de l'AFL	19
2025-CD-6-8294 Politique A02 Solidarité territoriale - Mesures conservatoires temporaires relatives à la mise en œuvre de la politique départementale contractuelle d'aide au bloc communal.....	20
2025-CD-6-8295 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 2 Contrats ruraux et 1 Contrat rural Yvelines + pour Bréval et Saint-Lambert-des-Bois (417 731 euros).....	21
2025-CD-5-8280 Politique A04 Patrimoine naturel - Soutien financier aux syndicats mixtes de l'eau (SMAGER : 44 000 euros en fonctionnement et 15 000 euros en investissement, SMSO : 5 000 euros en fonctionnement).....	22
2025-CD-5-8264 Politique A01 Attractivité économique - Aide à la définition des projets d'aménagement : attribution d'une subvention à la commune de Houdan pour la réalisation d'une étude urbaine sur le secteur des Jeux de Billes (25 000 euros)	24
2025-CD-4-8302 Politique C01 Protection de l'enfance - Création de deux villages d'enfants avec l'association SOS Villages d'enfants (Dép.Inv. 15 681 000 euros).....	25
2025-CD-2-8284 Politique C01 Protection de l'enfance - Création de villages pour accueillir les mineurs non accompagnés	27

2025-CD-4-8309 Politique A02 Solidarité territoriale - Convention de régularisation des flux financiers entre le Département des Yvelines et le Département des Hauts de Seine dans le cadre de l'Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent	31
2025-CD-4-8303 Politique C01 Protection de l'enfance - Actualisation du règlement de rémunération de l'accueil de type familial.....	32
2025-CD-4-8308 Politique C01 Protection de l'enfance - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement des concours financiers nécessaires au fonctionnement du dispositif MECS SAINT-CHARLES de la Fondation d'Auteuil (5 679 287,27 euros).....	33
2025-CD-2-8272 Politique A03 Mobilité durable - Contributions statutaires 2025 du département des Yvelines aux charges des Transports franciliens (24 735 203 euros)	33
2025-CD-2-8273 Politique A03 Mobilité durable - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'État à réaliser des travaux sur la RD 36 pour l'enfouissement de la RN 10 à Trappes dans le cadre de son projet de requalification	34
2025-CD-5-8291 Politique C02 Education et formation - Instauration d'une servitude de surplomb, d'empiètement et de débords de façade au profit d'IMMOBILIERE 3F sur la parcelle cadastrée AH n° 134 abritant le Collège Courbet, propriété du Département des Yvelines, à titre provisoire et à titre gratuit	34
2025-CD-5-8293 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Cession d'une emprise du Haras des Bréviaires à la commune pour 1 euro et d'une emprise à la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile de France pour 2 400 000 euros.....	34
2025-CD-5-8287 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Cession d'un pavillon situé 10 chemin du Vivier à Maurepas, au profit du Centre de Rencontres Infantines Montessori (CRE Montessori), occupant depuis 1995, pour un montant de 519 750 euros.	36
2025-CD-4-8286 Politique B02 Autonomie - Travaux de réhabilitation et de construction de l'EHPAD du Centre de Gériatrie Clinique Léopold Bellan situé 1 place Léopold Bellan à Magnanville (montant : 6 000 000 euros).....	36
2025-CD-1-8275 Politique D01 Ressources humaines - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de fonctionnaires auprès du GIP ActivitY...	37

2025-CD-4-8283 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de Partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le département des Yvelines	37
2025-CD-3-8290 Politique C02 Education et formation - Révision de la tarification de la restauration dans les collèges yvelinois.....	38
2025-CD-3-8299 Politique C02 Education et formation - Révision de sectorisation des collèges pour la rentrée scolaire 2025 et ajustement du référentiel de sectorisation.....	39
2025-CD-1-8281 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2025-1 avec le Lycée Jules Ferry de Versailles (F - 10 000 euros)	40
2025-CD-1-8288 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Désignation de représentants du Département au sein d'organismes extérieurs.....	41
2025-CD-1-8267 Politique D04 Moyens financiers - Attribution d'une garantie d'emprunt à la Société d'HLM « Les Résidences Yvelines Essonne » visant à garantir une opération de construction de 14 logements située Allée des Tilleuls/rue de Versailles sur le territoire de la commune de Chevreuse (garantie à 100 % d'un prêt d'un montant de 1 312 677 euros).....	41
2025-CD-1-8268 Politique D04 Moyens financiers - Attribution d'une garantie d'emprunt à la Société d'HLM « Les Résidences Yvelines Essonne » visant à garantir une opération de construction de 70 logements située 1 rue du Docteur Larget sur le territoire de la commune de Saint-Germain-en-Laye (garantie à 100 % d'un prêt d'un montant de 1 603 239 euros).....	42

Le PRÉSIDENT – Nous entamons aujourd'hui une séance particulière puisque nous sommes au complet, bien que dans des circonstances inhabituelles. Notre Assemblée est au complet, car, conformément à la loi, lorsqu'un membre est « définitivement empêché », un suppléant prend sa place. Je souhaite donc la bienvenue à Marc Tourelle, à qui je donnerai la parole à la suite de la minute de silence que je vous propose d'observer par suite du décès de notre collègue Jean-François Raynal.

L'Assemblée départementale observe une minute de silence en la mémoire de Jean-François Reynal Merci, chers collègues. Marc, je vous cède la parole

Marc TOURELLE – Merci, Monsieur le Président. Je me présente, Marc Tourelle, 62 ans, maire de Noisy-le-Roi qui fait partie de la communauté d'agglomération de Versailles-Grand-Parc. Je préside le syndicat Evolis avec le soutien de Sonia Brau. Permettez-moi, Monsieur le Président, de dire quelques mots sur notre regretté conseiller départemental, Jean-François Raynal. Je souhaite le faire de manière simple, sobre, sincère et directe, à l'image de sa personnalité. Ces derniers jours, chacun des maires de notre canton a exprimé sa reconnaissance envers Jean-François de différentes manières, mais avec une émotion unanime. Cette émotion témoigne des liens forts qu'il a su tisser dès la création de notre nouveau canton il y a dix ans, en fondant le Club des 13, devenu depuis le Club des 12, réunissant maires et conseillers départementaux. Jean-François Reynal nous réunissait régulièrement pour nous informer des actions du Conseil départemental en faveur des communes. Notre tradition voulait que ces réunions se terminent par un repas, illustrant une grande qualité de Jean-François : sa capacité à fédérer, tant en tant qu'homme qu'en tant qu'élus départemental. Avec Fabienne Devèze, nous poursuivrons cette belle tradition du Club des 12 de notre canton de Verneuil-sur-Seine.

Sur un plan plus personnel, je voudrais évoquer un homme sensible, à l'écoute, droit et engagé. Il m'a beaucoup appris, je lui dois beaucoup. Les mots ne suffisent pas à le décrire, alors je préfère partager deux images.

La première est celle de notre dernier déjeuner en tête-à-tête à Poissy, où nous avons peu parlé de nos communes ou de politique, mais surtout de la Bretagne, de l'art d'être grand-père et de la joie que nous procure la vie de famille. La seconde image est celle de sa présence surprise lors de notre dernière cérémonie des vœux à Noisy-le-Roi, à laquelle il a absolument tenu à participer, ce qui témoigne de sa volonté d'honorer son engagement jusqu'au bout du bout.

Monsieur le Président, chers collègues, je viens aujourd'hui à vous en tant que remplaçant de Jean-François, mais on ne remplace pas Jean-François, c'est impossible. En lui succédant, je veux exprimer ma volonté de bien servir les Yvelinois, en m'efforçant de mettre en pratique ce que Jean-François m'a enseigné, moins par ses paroles que par ses actions et son exemple : l'écoute, la disponibilité,

la constance, la stabilité, le courage et le respect des engagements pris en toute circonstance. Je vous remercie.

Applaudissements.

Le PRÉSIDENT – Merci Marc. Les obsèques de Jean-François se tiendront en la Collégiale de Poissy à 14 heures, mercredi prochain.

Mes chers collègues, je pense que Jean-François Raynal aurait apprécié qu'après la tristesse, nous retrouvions un peu de joie. L'un d'entre nous est devenu père récemment : je vous propose d'applaudir Geoffroy Bax de Keating, qui est papa d'une petite fille. Le groupe va lui remettre un cadeau.

Applaudissements.

Le PRÉSIDENT – Quatre documents vous ont été remis sur table : l'annuaire des projets yvelinois financés par le Fonds Social Européen, un document sur les énergies renouvelables et de récupération dans les Yvelines réalisé en collaboration avec la CCI, une étude sur l'évolution démographique des Yvelines, qui montre que la croissance de la population du département est largement concentrée dans le nord des Yvelines, en lien avec les infrastructures de transports et l'O.I.N. Enfin, le quatrième document, relatif à une délibération que nous examinerons au cours de notre séance, traite du principe des villages des M.N.A.

Adoption du procès-verbal n° 1025 de la séance du Conseil départemental du 20 décembre 2024

Le procès-verbal numéro 1025 de la séance du Conseil départemental du 20 décembre 2024 est adopté.

2025-CD-1-8269 Politique D04 Moyens financiers - Tenue du débat d'orientations budgétaires 2025

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – Ce D.O.B. se tient dans un contexte particulièrement tendu pour les finances locales. Je vais aborder principalement le budget 2024, et évoquer le budget 2025, sans pour autant dévoiler ce dernier qui sera présenté lors de la prochaine séance.

Comme de nombreux Départements, les Yvelines se trouvent dans une situation financière difficile. L'année 2024 nous a permis de mettre en œuvre un certain nombre de marges de manœuvre et de réflexions pour réaliser des économies sur nos différentes dépenses, dont près de 90 % sont très contraintes, notamment sur les dépenses sociales. Le résultat de 2024 est plutôt satisfaisant, mais est en trompe-l'œil. Nous avons en effet dû prendre des mesures techniques pour éviter une épargne

brute et une épargne nette négatives, ce qui aurait pu être le cas sans la réaction rapide de l'ensemble des services et des élus.

Nos recettes ont été largement impactées par la baisse de la moitié de nos D.M.T.O. en l'espace de deux ans. Nous ne prévoyons pas de rebond significatif en 2025, mais espérons une légère reprise. Nous sommes passés de 463 millions d'euros de D.M.T.O. en 2022 à environ 262 millions d'euros. De plus, le Département doit assumer une péréquation sur ces D.M.T.O. et a versé 71 millions d'euros en 2022 et 46 millions d'euros en 2024. Cet élément est essentiel pour comprendre notre situation financière difficile.

On observe un effet ciseau face à la crise. Pour 2024, nous prévoyons une épargne brute de 114 millions d'euros (contre 99 millions en 2023 ; grâce aux efforts consentis). Sans les mesures techniques prises, l'épargne brute s'élèverait seulement à 38 millions d'euros. L'épargne nette (qui prend en compte le remboursement des emprunts) aurait été quant à elle négative. Notre politique d'endettement doit permettre de maintenir notre capacité à rembourser nos emprunts et à financer nos investissements. Malgré nos efforts, notre encours de dette a considérablement augmenté, passant de 503 millions d'euros en 2021 à 846 millions d'euros en 2024, avec une possible atteinte du milliard d'euros en 2025.

Nos efforts ont permis de compenser en grande partie les effets de l'inflation et les augmentations de coûts imposées notamment par l'État. Le résultat prévisionnel de 2024 fait apparaître des dépenses de fonctionnement de 1,210 milliard d'euros contre 1,215 milliard d'euros en 2023, malgré un effet inflationniste de l'ordre de 83 millions d'euros sur 2024. Il convient de souligner notre volonté de maintenir une politique d'investissement significative dans l'ensemble de nos compétences, notamment dans le domaine de l'éducation et des collèges. En 2023, nous avons largement puisé dans notre fonds de roulement, ce que nous ne pourrons plus faire. En 2024, l'emprunt est devenu l'élément majeur de financement de nos investissements, alors qu'auparavant l'épargne brute jouait ce rôle.

En comparaison avec les autres Départements franciliens, notre situation reste relativement bonne, avec 114 millions d'épargne brute et 60 millions d'épargne nette en 2024. Tous les autres Départements franciliens, à l'exception du Val d'Oise, présentent une épargne nette négative. Même les Hauts-de-Seine se trouvent dans cette situation. Le remboursement d'emprunt fait la différence entre les deux types d'épargne : le Département de Seine-et-Marne a par exemple un remboursement d'emprunt de 92 millions d'euros, qui consomme en totalité son épargne brute et sa capacité d'autofinancer des investissements. Enfin, les Yvelines sont le 7^{ème} contributeur national à la péréquation 2024 et avaient en 2023 les recettes et les dépenses de fonctionnement/habitant les 2^{ème} plus basses de France.

Nous prévoyons en 2025 une épargne brute de 134 millions d'euros, soit 2 millions de plus qu'en 2024. Cela nécessitera la poursuite de nos efforts sur les dépenses non obligatoires, le personnel et certaines réorganisations envisagées. Ces 134 millions d'euros sont « contrés » par un certain nombre de mesures imposées par l'État, notamment trois mesures principales qui représentent 37 millions d'euros pour le département des Yvelines :

- La hausse de 2 millions d'euros de la C.N.R.A.C.L. (la cotisation retraite des agents de collectivité locale) ;
- Le gel de la T.V.A., qui faisait partie de nos recettes départementales suite à la suppression de la taxe foncière, soit 15 millions d'euros.
- 20 millions d'euros prélevés au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (D.I.L.I.C.O.)

Ces 37 millions d'euros confisqués sur nos recettes en 2025 vont, malgré nos efforts, réduire notre épargne brute post-L.F.I. à 97 millions d'euros. Cette baisse est légèrement compensée par une hausse de 14 millions grâce à l'augmentation du taux des D.M.T.O. qui passerait de 4,5 % à 5% sur les frais de notaire. Une possible péréquation sur ces 14 millions d'euros n'est toutefois pas à exclure.

L'année 2025 devrait donc se terminer avec une épargne d'environ 111 millions d'euros, quasiment au même niveau qu'en 2024. Il convient de noter que l'épargne brute de 2024 a été obtenue grâce aux efforts considérables consentis en termes d'économies et de mesures techniques, que nous poursuivons. Le D.I.L.I.C.O. de 20 millions d'euros absorbe en totalité la D.G.F. que nous recevons de l'État. Cette D.G.F., initialement destinée à nous aider à exercer les compétences transférées par l'État, est ainsi passée de 140 millions d'euros en 2012-2014 à 20 millions d'euros sous la présidence Hollande. Elle est désormais entièrement neutralisée par ce D.I.L.I.C.O. qui semble-t-il serait remboursable dans les années futures ; ce dont l'on peut fortement douter.

Avant ces mesures de la loi de finances initiale (L.F.I.) pour 2025, notre prévision d'épargne brute de 134 millions d'euros nous permettait d'espérer une capacité de désendettement de l'ordre de 7,1 années. En passant à 111 millions d'euros, notre capacité de désendettement passerait à 9,2 années, ce qui nous rapproche dangereusement des limites acceptables par nos différents financeurs.

L'État se désengage de plus en plus sur un certain nombre de dépenses qu'il nous impose. Dans l'ensemble de nos dépenses, 270 millions de charges nous sont imposés, incluant l'impact L.F.I. de 37 millions d'euros, la péréquation de 44 millions d'euros, le reste à charge des allocations individuelles de solidarité (A.I.S.) et la prise en charge des mineurs non accompagnés (M.N.A.) pour 20 millions d'euros. Ce reste à charge, qui devait théoriquement être compensé par l'État,

s'élèvera à 187 millions d'euros pour 2025. Cela représente un désengagement net de l'État de 250 millions d'euros, soit près de 20 % de notre budget, à comparer à une D.G.F. de seulement 20 millions d'euros. Depuis 2011, ces désengagements successifs de l'État nous ont fait perdre l'équivalent de 4 milliards d'euros. Concernant les dépenses A.I.S. et M.N.A.), le reste à charge pour le Département équivalait aux deux tiers de ces dépenses qui devaient être intégralement compensées par l'État.

À ces différents éléments s'ajoutent les impacts de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement.

Notre trajectoire financière montre que notre épargne brute a fondu depuis 2022 et va se stabiliser en 2025, mais à un niveau très inférieur aux niveaux précédents, ce qui va nous obliger à nous endetter. Nos projections jusqu'en 2027 reposent sur des hypothèses qui pourraient être revues drastiquement en fonction de la situation financière de l'État. Nos dépenses réelles de fonctionnement restent relativement stables. L'encours de la dette, qui était de 1 milliard d'euros en 2025, pourrait atteindre environ 1,2 milliard d'euros en 2027 si nous ne poursuivons pas nos efforts d'économie et de maîtrise des dépenses. Nous espérons pouvoir revenir à une capacité de désendettement plus raisonnable, bien que nous ne puissions probablement pas retrouver les niveaux que nous avons connus avant 2020, où nous étions à seulement 2 années de désendettement.

Malgré ces contraintes, nous maintenons un niveau d'investissement élevé, soit 395 millions d'euros, contre 102 millions de recettes d'investissement. Ces investissements concernent principalement l'éducation et la formation, avec la construction et la rénovation des collèges, ainsi que l'organisation des travaux du bâtiment des Mines et de l'I.U.T. de Mantes-la-Jolie. Nous prévoyons 77 millions pour la mobilité durable et les routes, 48 millions pour l'attractivité des territoires et 39 millions pour la solidarité territoriale.

Le budget 2025 est en cours de finalisation et dépendra de l'issue de ce débat. L'ordre du jour de cette séance contient quelques éléments permettant de poursuivre notre effort. Je tiens à remercier les services des finances pour avoir réalisé ce rapport et les différents services du Département pour leurs efforts continus d'économie, ainsi que les vice-présidents qui devront mettre en œuvre ces mesures et faire preuve de pédagogie vis-à-vis de nos partenaires.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Je remercie le Président de la Commission des Finances pour son exposé complet et pédagogique et je passe maintenant la parole au vice-président chargé des finances.

Pierre FOND – Cet exposé est très complet et montre la réalité des contraintes et des perspectives. Je souhaite évoquer quatre points.

Le premier concerne la profonde injustice dont est victime le Département des Yvelines. Nous nous retrouvons avec une D.G.F. parmi les plus basses de France et une absence de compensation des charges transférées par l'État, qui s'élèvent à 190 millions d'euros en 2025. Cette situation crée des injustices flagrantes. Entre la L.F.I. Barnier et la L.F.I. Bayrou, les efforts consentis pour aider les collectivités locales n'ont aucun effet sur notre Département, pour des raisons de critères. Nous sommes confrontés à une triple voire une quadruple peine. Le sujet n'est pas seulement conjoncturel, mais structurel : comment pouvons-nous sortir de cette injustice et de ce traitement différencié par rapport aux autres Départements et collectivités françaises ? Plusieurs éléments expliquent cette situation, notamment l'historique du niveau de fiscalité. Cependant, cette hémorragie permanente et croissante grève nos budgets, quels que soient nos efforts. Dans le cadre du D.I.L.I.C.O., le seul Département des Yvelines paye plus qu'un quart des régions françaises.

Le deuxième point concerne la dette. Bien qu'elle ait augmenté, elle reste à des niveaux relativement bas comparés à d'autres Départements. Je ne pensais pas connaître un jour les Hauts-de-Seine avec une épargne nette négative : il s'agit d'un choc psychologique ! Il est aujourd'hui question d'efforts à fournir pour la défense nationale : la charge actuelle de la dette de l'État est supérieure au budget de défense nationale, ce qui est alarmant et s'apparente à une situation de faillite. Notre situation est sous contrôle, car 70 % de notre dette sont à taux fixe et à des taux bas. Nous avons diversifié nos prêteurs et nous nous efforçons de limiter le recours à l'emprunt. Les légères améliorations que nous constatons aujourd'hui sur les D.M.T.O. doivent contribuer à réduire notre recours à l'endettement. Nous ne devons pas céder à la tentation de financer de nouvelles politiques sans tenir compte de cet endettement.

Troisièmement, nous devons rester vigilants sur l'avenir. Les mécanismes de remboursement du D.I.L.I.C.O. sont difficiles à comprendre, et l'État semble incapable de les expliquer clairement. Nous attendons des décrets d'application de la L.F.I. pour clarifier la situation. Les conditions de remboursement sur les trois prochaines années risquent d'être réduites. Les promesses de fournir des efforts supplémentaires pour la défense de la France sans augmenter les impôts, sans toucher au modèle social français et sans faire appel à l'épargne des citoyens semblent relever de la magie. Cette équation paraît impossible à résoudre. Il est probable que de nouveaux dispositifs seront inventés par Bercy pour continuer à ponctionner les communes, les collectivités locales, les établissements publics...

Enfin, quatrième et dernier point, nous devons également penser à la situation des communes, qui sont également touchées par le D.I.L.I.C.O. Je ne suis pas certain qu'elles en soient toutes informées, car la notification des montants prélevés est

prévue fin mars 2025, à un moment où les budgets auront été votés. L'effet du passage de la L.F.I. Barnier à la L.F.I. Bayrou a modifié la donne, car la contribution D.I.L.I.C.O. pour les communes était concentrée sur les communes ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros. Aujourd'hui, d'autres critères sont pris en compte, et amènent à réduire la contribution des plus grosses communes tout en étalant la contribution sur d'autres communes. La quasi-totalité des communes des Yvelines devra contribuer à ce montant. Il est très probable qu'un certain nombre d'entre elles se tournera vers le Département et les intercommunalités pour obtenir un soutien.

Nous sommes donc dans un cadre très fragile sans aucune garantie d'amélioration de la situation. L'augmentation des D.M.T.O. est une petite bouffée d'oxygène, mais n'est due qu'à la contrainte exercée par l'État. Si l'État respectait ses engagements en matière de compensation des charges sociales, nous n'aurions pas besoin d'appliquer cette augmentation. Nous devons donc rester extrêmement vigilants pour l'avenir.

Olivier LEBRUN - La présentation en cinq slides est très concise et il existe également un rapport complet sur les orientations budgétaires dont je vous invite vivement à prendre connaissance. Il comporte des éléments réglementaires. Je précise que dans le cadre du D.I.L.I.C.O., les Départements sont taxés à hauteur de 200 millions d'euros, dont 10 % proviennent du seul Département des Yvelines (20 millions d'euros). Ce dispositif est particulièrement retors.

Le PRÉSIDENT – Je propose d'ouvrir le débat.

Lorrain MERCKAERT – Nous entendons de plus en plus au sein de nos intercommunalités une critique émanant de l'opposition, mais pas uniquement, selon laquelle le Département abandonnerait les collectivités. Pourrions-nous obtenir des éléments de langage sur les financements accordés par le Département sur nos cantons, sur le travail accompli et sur tout ce que le Département apporte, afin d'apporter des informations contradictoires et de contrer cette perception négative qui circule actuellement ?

Le PRÉSIDENT – Ces éléments vous seront bien entendu transmis. Il est important que vous ayez connaissance de deux éléments. En 10 ans, le Département des Yvelines a multiplié par 4 ses dotations aux communes et était le Département de France qui donnait le plus aux communes en pourcentage de son budget de fonctionnement. Effectivement, lorsque vous avez été numéro un, vous ne pouvez que descendre dans le classement. Les Départements voisins, dont la situation financière est très difficile, fournissent un effort désormais supérieur au nôtre en direction des communes. Je vous propose le choix politique qui consiste à préserver la maîtrise de notre dette. Je vous rappelle que nous avons plafonné notre dette à 1,2 milliard d'euros, plafond que nous allons progressivement atteindre, d'autant plus facilement que le D.I.L.I.C.O. n'était pas à l'ordre du jour lorsque nous avons établi ce plafond. Le redressement de notre autofinancement serait d'autant plus rapide sans

cette intervention de l'État. Il est capital de maîtriser notre dette : sans cela, nous ne pourrions pas reprendre à terme une politique en faveur des intercommunalités et des communes. Nous essayons néanmoins de gérer cette pause le plus intelligemment possible, ce qui explique l'accroissement de la dette. Nous continuons à financer des équipements qui ne sont pas de notre compétence, mais qui sont indispensables en termes d'aménagement et d'attractivité du territoire. Nous finançons par exemple un RER, un tram-train, alors que nous n'en avons plus les moyens. Nous finançons l'I.U.T., l'école des Mines, un grand projet de pépinière de start-ups... car nous en avons pris l'engagement. Nous devons assumer nos choix politiques. Nous sommes le seul Département à disposer d'un autofinancement et à être en capacité d'ici 2 ou 3 ans de commencer à rembourser notre dette et de retrouver des marges de manœuvre pour aider à nouveau les communes et mener des politiques d'aménagement du territoire puissantes et au service des communes. Le Département consacre 80 millions d'euros à la construction de l'École des Mines de Paris, c'est naturellement bon pour le Département, mais cela ne peut pas être mauvais pour la ville de Versailles ni pour la communauté d'agglomération. Cette double politique nous a caractérisés et aujourd'hui, nous maintenons notre propre politique d'aménagement du territoire par la dette et nous réduisons la politique d'accompagnement des communes, après l'avoir augmentée dans des proportions considérables. Nous espérons que cette pause sera la plus brève possible. Les D.M.T.O. remontent plus rapidement que je ne l'avais prévu. Nous pourrions sortir plus rapidement de cette pause si l'État se montrait moins contraignant. Si l'on ne tenait compte ni des 195 millions que l'État ne nous rembourse pas ni du delta de D.G.F. à hauteur de 120 millions, nous disposerions de 300 millions supplémentaires et nous pourrions continuer à investir massivement et continuer à subventionner les communes.

Pour quelle raison les Yvelines ont-elles résisté à ce choc de 600 millions d'euros par an (en intégrant les D.M.T.O.) sur un budget de 1,1 milliard d'euros de fonctionnement tout en ayant la capacité de dégager de l'autofinancement ? C'est parce que nous avons été « radins sur tout pour être généreux sur l'essentiel ». Cette politique prouve qu'il s'agit d'un bon modèle et doit être maintenue. L'enjeu qui nous attend est de continuer, malgré la hausse des D.M.T.O., à être extrêmement rigoureux dans nos dépenses afin de pouvoir supporter les chocs budgétaires que nous impose l'État. Nous gardons la maîtrise de notre destin malgré un État impécunieux, mal géré et injuste. J'espère que nous pourrions engager d'ici 3 ans le début du désendettement. Nous n'échapperons pas à notre pic de 1,2 milliard d'euros de dettes, mais il faudra impérativement le faire baisser de 600 millions. Comme nous arriverons au bout de six ou sept ans à la fin de ce cycle de hausse, cela devra se traduire par un effort annuel de 1 million d'euros. Mon rêve serait que nous échangions notre D.G.F. contre les dotations sociales. Si l'État veut reprendre la distribution des A.I.S., je suis prêt à signer immédiatement ! Une des grandes erreurs de nos prédécesseurs est d'avoir pensé que prendre la maîtrise des politiques sociales à travers la distribution des

A.I.S. était une bonne chose, en croyant que l'État respecterait sa parole. Il ne l'a pas fait, et la situation est catastrophique. Le Département des Yvelines se porterait beaucoup mieux s'il n'avait pas à assurer la distribution de l'aide sociale, mais je le regretterais néanmoins, car je considère que l'administration départementale fait mieux que l'État lorsqu'il en avait la responsabilité. Tout en distribuant le R.S.A., nous menons une politique très active de réinsertion. Nous innovons dans le domaine de l'Aide sociale à l'Enfance. Nous développons des dispositifs innovants pour l'aide aux personnes âgées. Nous présenterons des propositions en fin d'année pour renforcer leur accompagnement. La solution passe par le maintien à domicile qui doit s'appuyer sur les avancées technologiques. Notre Département gère mieux que l'État. Si l'État reprenait la distribution des aides sociales, cela serait regrettable, mais néanmoins bénéfique, car cette gestion nous épuise et nous affaiblit considérablement. Les 195 millions d'euros représentent un tiers de ce que distribue le Département. Cette gestion atteint ses limites au pire moment. Il est difficile de parler de défense européenne ou française quand les finances sont au plus bas. Regardez bien votre feuille d'impôt et votre épargne, elles ne resteront pas telles qu'elles. L'État a déjà été en faillite au moment du Directoire. Jamais les périls n'ont été aussi grands, et la probabilité non seulement d'augmenter notre force militaire voire de l'engager n'a jamais été aussi forte.

C'est dans ce contexte, que vous pouvez expliquer aux maires que nos actions s'inscrivent dans la continuité de ce que nous avons toujours fait pour eux. Nous voulons reconstituer nos marges de manœuvre pour pouvoir les aider davantage à l'avenir, en reprenant la politique du PRIOR, l'aide à la sortie du carencement. Je suis prêt à venir l'expliquer devant un conseil communautaire si nécessaire. Les maires yvelinois que je rencontre sont remarquables. Ils comprennent et acceptent la situation, certains reconnaissent même que nous les avons suffisamment aidés par le passé pour ne pas venir se plaindre. Les contrats ruraux seront épargnés, mais je doute que nous puissions relancer massivement le triennal voirie, même s'il est très attendu par les communes, car il représente une somme considérable. Nous allons néanmoins mettre en réserve des sommes suffisamment importantes afin de pouvoir subventionner ponctuellement les interventions nécessaires, notamment celles liées aux inondations. Pour les communes urbaines, nous maintenons un quasi-droit de tirage. Lorsqu'elles déposent un dossier de demande de subvention, nous leur donnons les autorisations de démarrer les travaux par avance et nous maintenons « le droit à subventions », même après la livraison de l'équipement, jusqu'à ce que le Département soit en mesure de relancer l'aide aux communes.

Patrick STÉFANINI – Monsieur le Président, vous avez partiellement répondu à mes questions, mais pas entièrement. Ma première question concerne les relations entre les Départements et l'État. L'instabilité gouvernementale a conduit à beaucoup d'improvisations dans la construction du budget de l'État pour l'année 2025. Dans vos échanges avec le gouvernement ou certains ministres, ou dans le dialogue que

l'Association des Départements de France peut avoir avec le gouvernement, sentez-vous une volonté de l'État de remettre progressivement de l'ordre dans ses affaires et d'aborder enfin le problème des charges indues qu'il fait supporter aux collectivités territoriales et aux Départements ? Ma deuxième question porte sur les dépenses sociales. On entend dire qu'à un moment où la défense va redevenir une priorité, et où les problèmes de sécurité préoccupent beaucoup nos concitoyens, il sera nécessaire de redonner la priorité aux dépenses régaliennes, ce qui ne pourra se faire qu'au détriment des dépenses sociales. Or, ces dépenses sociales sont largement portées aujourd'hui par les Départements. Dans l'effort de rationalisation que vous conduisez depuis de nombreuses années concernant ces dépenses sociales, avez-vous réussi, dans un département comme le nôtre, à les réduire ? Ou faut-il se résoudre à une hausse inexorable de cette dépense sociale, notamment en raison du vieillissement de la population ?

Le PRÉSIDENT – Je vais d'abord répondre à votre deuxième question. Effectivement, la hausse des dépenses sociales semble relativement inexorable, car le nombre de personnes âgées augmente. Parallèlement à cette hausse, nous essayons de trouver des solutions alternatives. L'agence AutonomY va dans cette direction. Je vous ferai des propositions pour les années à venir, car les départements sont plus agiles que l'État : sans pouvoir empêcher la hausse de ces dépenses, ils peuvent infléchir sa courbe.

Concernant votre première question sur les relations avec l'État, j'ai entamé avec mes collègues présidents de Conseils départementaux d'Ile-de-France des discussions avec les ministres du budget successifs. Le rythme de leur succession est néanmoins désespérant. J'ai chargé les services du Département d'explorer la possibilité d'obtenir des avancées par le biais d'actions institutionnelles ou même par des recours contre le budget de l'État auprès des juges administratifs. J'ai l'impression que ces derniers se libèrent de plus en plus de la tutelle de l'État sur les sujets environnementaux : peut-être pourraient-ils le faire sur des sujets financiers, ne serait-ce que sur l'affaire de la D.G.F. ? Voici 10 ans, on nous a pratiquement supprimé la D.G.F. sous prétexte que nos impôts n'étaient pas suffisamment élevés, que notre dette était insuffisante et que nos dépenses de fonctionnement étaient réduites, et qu'en conséquence nous n'avions pas besoin d'argent. Aujourd'hui, la situation a radicalement changé : nous n'avons plus de fiscalité, notre dette s'accroît et entre dans la norme des dettes des Départements et nos dépenses de fonctionnement, bien que maîtrisées, augmentent inévitablement. Il serait donc logique de réexaminer l'attribution de la D.G.F. à notre Département. Pourquoi ne pas revoir annuellement la décision d'attribution de la D.G.F. selon des critères fixés par l'État ? Maintenir des critères figés alors que les situations évoluent est à la fois injuste et absurde. Nous allons tenter de faire entendre notre voix par le biais de nombreuses rencontres et, si nécessaire, par des actions juridiques et judiciaires pour trouver des solutions.

Olivier LEBRUN – Vous trouverez en page 7 du rapport d'orientations budgétaires un tableau issu de la D.G.F.P. montrant l'évolution de l'épargne brute pour l'ensemble des collectivités locales par type. L'ensemble des Départements, qui avait une épargne nette de 8 milliards d'euros en 2022, se retrouve avec une épargne nette de seulement 147 millions d'euros en seulement deux ans. Le prélèvement au titre du D.I.L.I.C.O. s'élève à 220 millions d'euros, alors que les Départements prélevés ne sont même plus « à l'os », mais « à la moelle ». Ce prélèvement dépasse donc l'épargne nette de l'ensemble des départements. Il est crucial que quelqu'un puisse faire comprendre au gouvernement que cette situation n'est pas tenable. Nous sommes tous des élus responsables et nous sommes prêts à fournir des efforts, comme nous le faisons depuis des années. Mais il faut que ces efforts portent leurs fruits. La situation des collectivités locales et des Départements se dégrade considérablement, tandis que celle de l'État ne s'améliore pas. Cette demande d'efforts complémentaire devient de plus en plus désespérante.

Le PRÉSIDENT – Exactement. Ce qui s'est passé sous le gouvernement Barnier est révélateur. L'idée stratégique de ce gouvernement était de ne pas se fâcher avec les 36 000 collectivités françaises, mais de cibler les 450 plus grandes collectivités, pensant ainsi préserver les relations avec les 31 500 autres. Il n'a toutefois pas anticipé que parmi ces 450 plus grandes collectivités figuraient les 103 départements, qui étaient déjà en difficulté financière. Les départements portant déjà 40 % d'efforts pour le D.I.L.I.C.O., les autres doivent porter les 60 % restant. Cette politique a été mal conçue, basée sur un diagnostic erroné. L'État est devenu une sorte de monstre bureaucratique incapable de comprendre les réalités du terrain. La tutelle des collectivités locales n'a pas pris en compte le fait que les non-compensations des politiques sociales et les dépenses supplémentaires imposées aux départements, ont mis ces derniers dans une situation financière extrêmement périlleuse.

Bertrand COQUARD – Il semblerait que l'A.D.F. (Assemblée des Départements de France) essaie de se doter d'un outil de collecte de données par Département afin d'estimer précisément l'écart entre le coût réel du R.S.A., des M.N.A., des D.M.T.O. et les compensations de l'État, afin de disposer de chiffres précis et consolidés.

Le PRÉSIDENT – C'est effectivement le cas. Le problème de l'A.D.F. est que la majorité des Départements, principalement les Départements ruraux, est persuadée qu'il existe un trésor caché dans les départements urbains. Ils pensent même que la péréquation ne va pas suffisamment loin. Lorsque j'en étais Vice-président, j'avais proposé à l'A.D.F. une péréquation volontaire interne, car je pressentais que l'État finirait par nous imposer une péréquation drastique. Actuellement, la péréquation subie par les six autres Départements d'Île-de-France est supérieure à leur autofinancement. Si l'on suspendait cette péréquation telle qu'elle est imposée à l'Île-de-France vers tous les autres Départements de France, les Départements franciliens seraient à l'équilibre. C'est dire la violence du système actuel. Il est donc important

de l'objectiver et de faire de la pédagogie auprès de nos collègues. Jean de La Fontaine était un expert en finances publiques lorsqu'il a dit que tuer la poule aux œufs d'or n'était pas la bonne solution.

En l'absence d'autres questions, je propose que nous prenions acte de ce débat d'orientations budgétaires.

Arnaud Péricard quitte la séance

La délibération 1-8269 est adoptée à l'unanimité des votants.

Pierre FOND, *Rapporteur* – Je pense que nous avons un système social et un mode de vie qui ne sont finançables que si nous avons un taux de croissance national supérieur à un certain seuil. Or, depuis plusieurs années, nos taux de croissance sont parmi les plus bas d'Europe, ce qui rend notre modèle insoutenable financièrement. Les Départements sont simplement en train de se voir transférer la dette de l'État. Nous ne savons pas comment financer notre mode de vie actuel. Il suffit de comparer notre situation avec le taux de croissance de 2,3 % du P.I.B. de l'Espagne et de l'Italie. Ces pays n'ont pas le même mode de vie qu'en France, et il n'y a pas d'autre alternative. C'est la réalité de la situation.

Le PRÉSIDENT – Je lisais ce matin dans le Figaro que l'Italie aurait réalisé un excédent primaire dans son budget. C'est l'un des seuls pays d'Europe dans ce cas.

2025-CD-1-8322 Politique D04 Moyens financiers - Vote du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement

Pierre FOND, *Rapporteur* – La loi de finances nous autorise généreusement une augmentation des D.M.T.O. en augmentant les frais notariaux, dans un cadre de forte contrainte des dépenses de fonctionnement. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation de la fiscalité pour compenser l'incapacité à contrôler les dépenses de fonctionnement du Département, car ces dépenses de fonctionnement, hors inflation, baissent de 2,4 % en 2024. Elles sont plus que maîtrisées, mais bien réduites. Cependant, nous avons besoin de cette augmentation. Il est donc prévu une augmentation de 0,5 % sur trois ans, faisant passer le taux de 4,5 % à 5 %. Cette taxe ne s'appliquera pas aux primo-accédants, mais aux personnes qui vendent un bien immobilier et en rachètent un autre. Elle sera mise en application à partir du 1er mai 2025 de cette année, pour une durée de trois ans.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Cette hausse d'impôt est le résultat de ce que l'État ne fait pas et nous y sommes contraints par l'État. Je voudrais prendre un engagement devant vous. Il y a une dizaine d'années, lorsque nous avons dû procéder à la hausse de la taxe

foncière, je vous avais alors proposé de nous engager à baisser cette taxe lorsque nous reviendrions à une meilleure fortune. Nous avons commencé à le faire, mais nous n'avons pas pu la ramener au niveau souhaité, car l'État a choisi de récupérer la taxe foncière pour la donner aux communes. Je vous propose donc que nous prenions l'engagement de baisser cette taxe dès que possible, car la hausse d'impôts n'est pas dans notre ADN. Cette augmentation intervient dans une période de baisse des transactions immobilières, ce qui pourrait sembler contre-intuitif. Cependant, la baisse des prix des biens est actuellement largement supérieure à la hausse de 0,5 %. De plus, la Banque centrale européenne a par ailleurs baissé les taux d'intérêt la veille de 0,25 point, soit la moitié de notre hausse. Cela signifie que cette augmentation ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le marché immobilier, étant donné la baisse des prix et la baisse du coût de l'emprunt. Notre ressource fiscale sur les mois de janvier et février 2025 s'est accrue de 12 % en comparaison des deux premiers mois de l'année 2024, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Néanmoins, je vous rappelle la nécessité de rester prudents pour toutes les raisons évoquées lors du débat d'orientations budgétaires.

Julien CHAMBON - Monsieur le Président, je souligne l'importance de ne pas augmenter ce taux pour les primo-accédants. L'accès à la propriété doit rester une priorité politique. Il est possible d'être équitable dans nos décisions. C'est essentiel compte tenu de la difficulté d'accès au logement et à la propriété, notamment pour les classes moyennes.

Le PRÉSIDENT – C'est la loi !

La délibération 1-8322 est adoptée à l'unanimité des votants.

Karl Olive quitte la séance.

2025-CD-5-8261 Politique A01 Attractivité économique - Service public de rénovation de l'habitat : adoption de la convention du Pacte territorial 2025-2027

Alexandra ROSETTI, *Rapporteur* – Concernant le D.I.L.I.C.O., je vous recommande de visionner la vidéo que le maire des Clayes-sous-Bois a récemment posté sur LinkedIn.

Ce rapport concerne l'adoption de la convention du pacte territorial 2025-2027 avec l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.) et les E.P.C.I. yvelinois visant le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (S.P.R.H.). Le Département mène de longue date une politique de soutien à la rénovation du parc privé yvelinois, notamment pour encourager la rénovation énergétique, l'adaptation au vieillissement et le traitement des situations d'insalubrité. Cette politique s'appuie sur différents outils tels que le Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) « Habiter

mieux », le S.A.R., l'Agence Autonome, ou le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

Le contexte budgétaire actuel nous a contraints, fin 2023, à arrêter les aides individuelles à la rénovation énergétique et à ne pas reconduire de nouveaux P.I.G. Cependant, l'A.N.A.H. a engagé le déploiement de sa nouvelle politique consistant à mettre en œuvre le S.P.R.H. Ce S.P.R.H. est le nouveau cadre contractuel et financier créé par l'A.N.A.H. pour déployer sur l'ensemble du territoire national des guichets d'information, de conseil et de sensibilisation des particuliers à la rénovation de l'habitat privé.

Sa mise en œuvre repose sur les collectivités territoriales qui doivent en assurer le pilotage et le financement à parité avec l'A.N.A.H. à l'heure d'une crise budgétaire sans précédent, le S.P.R.H. offre l'opportunité au Département de poursuivre son intervention en matière d'amélioration du parc privé, tout en réduisant son engagement financier. Cela se fera de deux manières :

- En valorisant les actions conduites par le Département depuis plusieurs années en matière d'adaptation des logements, lui permettant d'obtenir un cofinancement de l'A.N.A.H. et ainsi d'en réduire le coût ;
- En associant à la conduite et au financement de ce projet les 10 intercommunalités yvelinoises, dans l'objectif d'articuler plus efficacement les actions locales, de mieux les évaluer et, le cas échéant, de les essaimer, mais aussi de créer les conditions d'expérimentation.

Par cette association inédite, le Département et les E.P.C.I. sécurisent et maximisent ainsi le financement de l'A.N.A.H. pour les territoires yvelinois sur les trois prochaines années. Le budget total du S.P.R.H. yvelinois s'établit ainsi pour la période 2025-2027 à 10,1 millions d'euros, soit 3,4 millions par an en moyenne, dont 9,4 millions au titre de la convention du pacte territorial que ce rapport propose d'adopter. 40 % du budget du pacte sont consacrés au financement des missions du guichet, exercées par les trois espaces-conseil France Rénov du territoire : l'A.L.E.C. 78, Énergies Solidaires et Rambouillet Territoires avec l'objectif de conseiller 5 800 ménages par an. Le reste est dévolu au financement des missions d'accompagnement aux travaux d'adaptation des logements, confiées par le Département à l'agence Autonome avec l'objectif d'accompagner 1 200 particuliers sur 3 ans. Le budget du pacte est pris en charge à 56 % par l'A.N.A.H., soit 5,3 millions d'euros. La contribution des E.P.C.I. s'élève à 758 000 euros, soit 8 %, dont GPS&O, Saint-Germain Boucles de Seine et Saint-Quentin-en-Yvelines sont les comme principaux contributeurs. La contribution nette du Département s'établit à 3 750 813 euros, soit 1,3 million d'euros par an en moyenne. 80 % de cette contribution valorise des aides déjà réalisées par le Département en faveur de l'adaptation du parc privé au vieillissement et au handicap, et le reste consiste au maintien du financement alloué

dans le cadre du S.A.R.E., soit 240 000 euros par an. Enfin, deux tiers de ces contributions financent l'ingénierie et un tiers les aides aux travaux. Nous proposons à l'Assemblée d'approuver la convention du Pacte territorial 2025-2027 pour le territoire yvelinois.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-8261 est adoptée à l'unanimité des votants.

Alexandra Rosetti quitte la séance.

2025-CD-1-8298 Politique D04 Moyens financiers - Renouvellement de garantie à l'Agence France Locale (AFL), condition nécessaire applicable au département des Yvelines pour bénéficier des prêts de l'AFL

Pierre Fond, représentant du Conseil départemental au Conseil de surveillance de l'A.F.L., bénéficiaire de la Garantie d'emprunt, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Stéphanie THIEYRE, *Rapporteur* – L'Agence France Locale (A.F.L.) est un organisme de crédit créé par les collectivités territoriales, qui répond au besoin de financement des collectivités avec une volonté d'être la plus compétitive possible, notamment au regard du secteur bancaire classique. Dans un contexte de succession de crises, avec une crise financière brutale du marché immobilier qui succède à une crise inflationniste, le Département a adopté une démarche proactive afin de pouvoir dégager les meilleures conditions de prêt possible pour financer son programme pluriannuel d'investissement. Nous avons donc adhéré en décembre 2023 à l'Agence France Locale et sommes devenus actionnaires de l'Agence. Le fonctionnement de l'A.F.L. au travers de son pacte d'actionnaires implique pour chaque membre d'octroyer une garantie autonome à première demande, mécanisme qui permet de garantir les sommes mises en jeu par l'A.F.L. L'octroi de cette garantie est une condition *sine qua non* pour pouvoir bénéficier des prêts de l'AFL. Aujourd'hui, nous avons un retour sur l'année 2024 et des conditions qualitatives obtenues par notre Département pour ses besoins de financement. Cette délibération propose à l'Assemblée de renouveler la garantie départementale à l'A.F.L. pour l'exercice 2025 et jusqu'à la fin du mandat en cours (mars 2027).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Je rappelle que le mandat se termine en mars 2027, avec une possibilité de prolongation jusqu'en mars 2028 s'il n'y a pas d'élection présidentielle

en mai 2027. La loi sur le report n'a pas été votée, car elle ne pourra l'être que lorsque la date de l'élection présidentielle sera connue. Or, il y a un certain nombre d'incertitudes classiques. Chaque fois qu'il y a un report, celui-ci a été voté juste avant que ne s'ouvre la période de campagne électorale.

La délibération 1-8298 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-6-8294 Politique A02 Solidarité territoriale - Mesures conservatoires temporaires relatives à la mise en œuvre de la politique départementale contractuelle d'aide au bloc communal

Lorrain MERCKAERT, *Rapporteur* - Ce rapport propose de maintenir la mise en application de mesures conservatoires et temporaires relatives à la politique contractuelle départementale d'aide au bloc communal. La politique contractuelle de soutien au bloc communal concrétise l'engagement de solidarité du Département auprès de tous les territoires yvelinois. Depuis 2018, celui-ci y a consacré des moyens croissants (budget multiplié par quatre par rapport à la période précédente). Au 31 décembre 2024, 138 contrats d'aide au bloc communal étaient en cours d'exécution, correspondant à un engagement financier du Département de près 118 millions d'euros qui sera à honorer au cours des prochaines années. Dans ce contexte, les graves difficultés financières du Département ont conduit à suspendre en 2024, sauf cas exceptionnel, l'adoption de nouveaux contrats avec les communes de plus de 2000 habitants ainsi qu'avec les groupements de communes de plus de 3 000 habitants. De même, les facilités accordées habituellement par le Département n'ont pu être maintenues comme le remplacement d'une opération abandonnée par une autre, la ventilation du financement départemental entre opérations d'un même contrat, etc. L'ensemble des maires et présidents d'E.P.C.I. a été informé de cette décision par courrier en date du 12 juillet 2024. La persistance des difficultés budgétaires et l'incertitude qu'elles induisent pour l'avenir nécessitent de maintenir ces mesures en 2025 et cela tant que les finances départementales ne seront pas rétablies. Ces mesures ne concernent pas les communes rurales (moins de 2 000 habitants) et les intercommunalités rurales (moins de 3 000 habitants), éligibles au Contrat Rural et au Contrat Rural Yvelines +. Le financement départemental apporté dans le cadre des contrats représente en moyenne plus de 30 % du coût total des projets d'équipement ou d'espaces publics. La reconduction de ces mesures constitue une difficulté importante pour les collectivités. À ce jour, 26 collectivités sont en attente de l'adoption de leurs contrats et 14 autres ont manifesté leur intention de solliciter prochainement une aide départementale dans le cadre d'un futur contrat.

Afin de permettre d'engager les projets urgents qui ne pourraient attendre, le Département continuera d'accorder sur demande des autorisations de commencement anticipé des travaux, préservant l'éligibilité des projets, y compris si ces travaux sont achevés au moment du vote de l'Assemblée départementale. 26 collectivités

bénéficient déjà de telles autorisations. Ces mesures difficiles visent à préserver l'avenir et permettre au Département de réengager dès que possible son action de solidarité territoriale auprès du bloc communal. Ainsi, dès que la situation financière du Département le permettra à nouveau, l'ensemble des contrats en attente d'adoption sera progressivement soumis au vote de l'Assemblée, selon les modalités contractuelles en vigueur. Dans cette perspective, et afin de pouvoir pleinement soutenir les nouveaux projets qui seront portés par les équipes municipales et intercommunales, une refonte de la politique contractuelle sera proposée en 2025 à l'approbation de l'Assemblée départementale.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-8294 est adoptée à l'unanimité des votants.

Lorrain Merckaert quitte la séance.

2025-CD-6-8295 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 2 Contrats ruraux et 1 Contrat rural Yvelines + pour Bréval et Saint-Lambert-des-Bois (417 731 euros)

Patrick STEFANINI, *Rapporteur* – Ce rapport vous propose d'adopter deux contrats ruraux, l'un au bénéfice de la commune de Bréval et l'autre au bénéfice de la commune de Saint-Lambert-des-Bois. Depuis 2020, 90 contrats ruraux ont été adoptés par le Département, dont 72 ont été bonifiés par un contrat Yvelines+. Concernant la commune de Bréval, le contrat rural simple porte sur l'aménagement de nouveaux locaux scolaires à hauteur d'un peu moins de 250 000 euros et la rénovation de 7 logements à hauteur d'un peu moins de 240 000 euros. Au total, la subvention du Département attribuée au titre de ce contrat rural sera de 145 231 euros. Pour la commune de Saint-Lambert-des-Bois, il s'agit d'une part de la mise aux normes et de rénovation thermique du manoir communal et d'agrandissement du restaurant scolaire et d'autre part de la restructuration et de la rénovation de la salle associative pour un total d'investissements d'un peu moins de 850 000 euros et une subvention totale du Département de 272 500 euros, dont 150 000 euros au titre du contrat rural et le solde au titre du contrat Yvelines+. Je précise que l'opération de mise aux normes et de rénovation thermique du manoir et l'agrandissement du restaurant scolaire satisfont à trois cibles du développement territorial durable

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-8295 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – Nous maintenons notre volonté d'aider les communes. Concrètement, je vous proposerai de poursuivre cette année : les contrats normaux continuent, y compris les contrats ruraux +, si nous avons la capacité de les financer. Le triennal voirie sera très probablement suspendu pour une deuxième année consécutive. Si la courbe de nos D.M.T.O. continue de s'accroître, nous devrions pouvoir le reprendre l'année suivante, sous réserve des ponctions effectuées par l'État. Sans les 19 millions du D.I.L.I.C.O. ni les 14 millions du F.C.T.V.A., nous aurions pu affecter un tiers de ces 33 millions d'euros à la voirie, un autre tiers à l'apurement de la dette, et un tiers à l'aide aux communes. Nous pourrions être amenés à financer des opérations d'aménagement exceptionnel. Je pense notamment à la transformation du site INRIA, qui n'interviendra probablement pas aussi rapidement qu'on le pensait. Il s'agit d'un cas particulier, puisqu'il implique la construction d'un nombre important de logements et donc d'équipements publics associés, avec une impossibilité pour la commune de les financer seule. Dans les cas d'intérêt départemental, nous fournirons un effort particulier. Mais de façon générale, pour les communes de plus de 1 500 habitants, il s'agira d'un droit de tirage sur l'avenir.

Pierre FOND – Le sujet de Villevert à Louveciennes concerne également le même secteur. Ce dossier est au point mort pour l'instant, mais nous pourrions peut-être le remettre sur la table pour examiner ce que nous pouvons faire.

Le PRÉSIDENT – Concernant Villevert, la situation est totalement confuse. Quelqu'un se prétend propriétaire, mais ne paie plus, quelqu'un qui était vendeur qui se considère toujours propriétaire. Le supposé nouveau propriétaire présente des projets d'aménagement absolument mirifique, alors que tout semble aller mal. Ce jeu de dupes est compliqué. Le fond du problème est que le prix de vente est trop élevé pour permettre quelque opération que ce soit. Ce prix est trop élevé, car le prix d'achat a été défini à des conditions datant d'une autre époque. Si le grand groupe auquel il appartient accepte de revenir à des bases raisonnables, on pourrait alors imaginer un projet dans lequel le Département pourrait prendre sa part en matière d'équipements. La ville de Louveciennes est encore moins à l'aise budgétairement que la commune du Chesnay et ne pourrait pas porter ces aménagements seule. Nous sommes encore loin d'un alignement des planètes. Cela fait vingt ans que cette situation dure.

2025-CD-5-8280 Politique A04 Patrimoine naturel - Soutien financier aux syndicats mixtes de l'eau (SMAGER : 44 000 euros en fonctionnement et 15 000 euros en investissement, SMSO : 5 000 euros en fonctionnement)

Nicole BRISTOL, *Rapporteur* - Depuis les 1^{ers} janvier 2018 et 2020, les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.), eau potable, et assainissement collectif ont été entièrement confiées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (E.P.C.I.-F.P.). Malgré ce transfert de responsabilités, le Département avait choisi en 2020 de se maintenir

transitoirement dans les syndicats d'eau yvelinois auxquels il adhéraït – à savoir le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement des Etangs et Rigoles (S.M.A.G.E.R.), le Syndicat Mixte Seine Ouest (S.M.S.O.) et le Comité de Bassin Hydrographique de la Mauldre et ses Affluents (CO.BA.H.M.A.). Par délibération du 1^{er} mars 2024, les relations entre le Département et chacun de ces syndicats ont été adaptées pour mieux correspondre aux synergies avec leurs compétences et intérêts respectifs et a retiré son adhésion du CO.BA.H.M.A. pour 2025, il est proposé de maintenir les modalités de 2024 et d'approuver :

- Le soutien du Département au S.M.A.G.E.R. au titre de la Réserve Naturelle Nationale des étangs et rigoles d'Yveline, avec le financement de 44 000 euros de cotisation et de subvention de fonctionnement, et de 15 000 euros de subvention d'investissement.
- La poursuite de la collaboration avec le S.M.S.O. en restant au sein de sa gouvernance, avec le financement de 5 000 euros de cotisation en fonctionnement.

Les deux syndicats sont particulièrement impliqués en 2025 dans le déroulement des Assises départementales de l'eau lancées par le Département à la suite des inondations de novembre 2024. Le S.M.S.O. notamment, sur le sujet central de la gestion du ruissellement, apporte par ses compétences spécifiques des cartes et des données particulièrement utiles, ainsi qu'une vision éclairée dans l'élaboration de solutions adaptées.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Vous avez bien fait de lier cette délibération aux inondations. Je vous propose depuis plusieurs années de baisser les subventions, voire de les supprimer, puisque c'était l'objectif initial de ces syndicats, dans la mesure où nous ne percevons pas la G.E.M.A.P.I. Dans la mesure où elle ne fonctionne pas, il serait paradoxal de couper les vivres du S.M.A.G.E.R. Cette délibération sera probablement votée. La recréation de ces syndicats ne doit pas être portée par le budget général du Département, mais par la G.E.M.A.P.I. La présidente du S.M.A.G.E.R. souhaite s'exprimer.

Joséphine KOLLMANNsBERGER – La situation n'est pas idéale, et je vous remercie d'avance pour votre compréhension. Effectivement, nous sommes dans la même réflexion, car nous sommes toujours en discussion avec nos partenaires concernant la G.E.M.A.P.I. C'est un sujet difficile à faire comprendre au regard de la prise de position de certains. Cela ne nous empêche pas d'avoir une discussion franche et d'insister pour faire comprendre qu'ils doivent participer bien au-delà de

ce qu'ils imaginaient. Depuis environ deux ans, nous avons créé une convention avec le Département et nous travaillons en partenariat étroit et réciproque avec la Vice-présidente en charge de l'environnement. Je suis ravie de pouvoir participer aux Assises. Nous avons constaté toute la nécessité de la présence du SMAGER et du SMSO.

Le PRÉSIDENT – Auparavant, nos prédécesseurs avaient organisé cette gestion par bassins versants, ce qui était logique puisque les inondations sont liées à la convergence des eaux dans ces bassins. Cependant, la GE.M.A.P.I., structure chargée de gérer ces problèmes, a été organisée par intercommunalités et non par bassins. Cette organisation politico-administrative ne correspond pas à la réalité géographique. Il faudra donc réinventer un système basé sur les bassins versants. Historiquement, les départements étaient souvent nommés d'après des rivières ou des fleuves, reflétant cette logique de bassin. Aujourd'hui, l'intercommunalité a modifié cette approche.

La délibération 5-8280 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-5-8264 Politique A01 Attractivité économique - Aide à la définition des projets d'aménagement : attribution d'une subvention à la commune de Houdan pour la réalisation d'une étude urbaine sur le secteur des Jeux de Billes (25 000 euros)

Fabienne DEVÈZE, *Rapporteur* – Je vous propose d'accorder une subvention à la commune de Houdan, qui fait partie des 11 communes yvelinoises retenues pour le programme « Petites villes de demain » pour les communes de moins de 20 000 habitants. Une première approche a permis de définir un périmètre opérationnel de revitalisation concernant le secteur de la rue du Jeu de Billes. Ce secteur comprend plusieurs équipements vieillissants, notamment la salle des fêtes, le S.D.I.S., le foyer municipal des associations... La commune a adhéré à CITALIA afin de bénéficier de son expertise. CITALIA mènera l'étude. Il est proposé d'accorder une subvention de 25 000 euros, représentant 34 % du montant de l'étude, pour soutenir sa réalisation.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-8264 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-4-8302 Politique C01 Protection de l'enfance - Création de deux villages d'enfants avec l'association SOS Villages d'enfants (Dép.Inv. 15 681 000 euros)

Gwendoline Desforbes, qui a un intérêt personnel avec l'Association S.O.S. Village d'enfant) ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Marc HERZ, *Rapporteur* - Afin d'offrir aux enfants confiés un accueil de type familial et sécurisant, le Département soutient le déploiement de villages d'enfants portés par l'association « SOS Villages d'Enfants ». Ce déploiement s'opère en 2025 sur deux sites identifiés : un village situé à Meulan-en-Yvelines pour 40 places, et un second situé à Voisins-le-Bretonneux pour 55 places. Ces villages permettront l'accueil de fratries d'enfants âgés de 0 à 21 ans relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental :

- L'octroi de deux subventions d'investissements à l'association « SOS Villages d'Enfants », pour la réalisation des travaux de construction des deux villages d'enfants, pour un montant total de 15 680 548 euros, représentant 100 % du montant total T.T.C. du coût de construction, sous réserve de l'obtention des permis de construire purgés de tous recours ;
- Le protocole de partenariat définissant les modalités de travail entre les deux parties jusqu'à l'accueil des premiers enfants.

L'association « SOS Village d'Enfants » a été sélectionnée à l'issue d'un appel à projets en janvier 2023 avec un déploiement progressif sur des sites identifiés, pour un investissement estimé à 8,6 millions d'euros par village et un prix de journée de 155 euros.

En 2025, 2 sites ont été retenus pour accueillir ces villages :

- Le site de Meulan-en-Yvelines pour un coût d'acquisition de 1 million d'euros, qui permettra d'accueillir 1 village de 40 places ;
- Le site de Voisins-le-Bretonneux pour un coût de foncier de 4,4 millions d'euros, qui permettra d'accueillir 1 village de 55 places.

Comme précisé dans l'appel à projets, le foncier sera mis à disposition du gestionnaire « SOS Villages d'Enfants » par la conclusion d'un bail emphytéotique administratif entre celui-ci et le Département des Yvelines, pour une durée prévisionnelle de 30 ans. Au terme dudit bail, le Département des Yvelines deviendra propriétaire de l'ensemble du site.

Cette subvention est répartie comme suit : 7 424 954 euros pour le village de Meulan-en-Yvelines et 8 255 594 € pour le village de Voisins-le-Bretonneux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Catherine Arenou quitte la séance.

Le PRÉSIDENT – Cette délibération s'inscrit dans notre démarche de maîtrise des dépenses tout en améliorant la qualité de l'accueil des enfants. Nous cherchons à remplacer progressivement le système de foyers, qui est coûteux et daté, par ce système de villages d'enfants. Ce concept existe déjà dans la commune de Plaisir et repose sur l'accueil d'enfants dans de petites unités de 4 ou 5 enfants, gérées par des « mamans salariées » qui s'occupent d'eux comme le feraient des mères de famille. Ce système permet une meilleure intégration des enfants, qui peuvent par exemple participer à des soirées pyjama chez leurs camarades d'école et les inviter en retour. Cette évolution vise à faire mieux avec autant, voire moins de moyens. Deux communes ont été retenues pour ce projet. D'autres étaient prévues initialement, mais notre situation budgétaire nous a obligés à étaler cet investissement. La délibération suivante, concernant les Mineurs Non Accompagnés (M.N.A.), confirme la pertinence du concept de village que nous souhaitons adapter pour eux. L'accueil des MNA représente une nouvelle ligne budgétaire importante, d'environ 25 millions d'euros en 2025, qui n'existait pas il y a dix ans. Notre approche vise à traiter la situation des MNA avec plus d'humanité tout en maîtrisant les coûts.

La délibération 4-8302 est adoptée à l'unanimité des votants.

Geoffroy BAX de KEATING – Je vous remercie, car il s'agit d'une belle avancée pour la protection de l'enfance dans les Yvelines. Nous nous sommes beaucoup concentrés sur les enjeux matériels, mais il est important de souligner qu'il existe également un besoin de sécurité affective pour ces enfants. Dans nos foyers actuels, nous constatons une forte rotation du personnel, des départs d'éducateurs référents ce qui ne favorise pas la stabilité. Le concept des villages d'enfants apporte une réponse à ce problème. Les enfants sont regroupés par quatre à six par maison, avec un éducateur référent stable. Vous avez mentionné la notion de « maman référente », qui agit comme un pilote constant pour ces enfants. Les remplacements sont assurés par les mêmes personnes, permettant aux enfants de grandir ensemble et de développer un sentiment familial. Ces logements sont conçus pour être ordinaires et chaleureux. Ce projet de villages d'enfants répond également à la pénurie d'assistants familiaux dans le département. Bien que le métier d'assistant familial soit passionnant, il est aussi très exigeant, ce qui rend le recrutement difficile. Ces villages visent à pallier ce déficit en offrant une alternative proche de l'environnement familial. Nous pouvons être fiers de cette initiative qui se rapproche au maximum des structures à taille humaine et familiales. Il s'agit d'une avancée

significative pour le bien-être de nos enfants placés et elle coûte par ailleurs beaucoup moins cher que le système actuel.

2025-CD-2-8284 Politique C01 Protection de l'enfance - Création de villages pour accueillir les mineurs non accompagnés

Laurent BROSSE, *Rapporteur* – Cette délibération s'inspire des Villages d'enfants. La brochure qui vous a été remise sur table explique clairement le cadre juridique et les circonstances amenant à présenter cette délibération. L'État a confié aux Départements la responsabilité de la prise en charge des mineurs qui se déclarent isolés sur le territoire national. Comme l'ensemble des Départements, les Yvelines font face à une augmentation inédite des flux d'arrivées des mineurs non accompagnés (M.N.A.) avec, en moyenne, 18 nouveaux jeunes accueillis chaque semaine. Cette situation tendue concernant les dispositifs d'accueil est due à trois facteurs principaux :

- Une hausse significative du nombre de M.N.A. ces dernières années. Fin 2024, nous comptons 1 030 M.N.A. dans le Département, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à fin 2022.
- La loi Taquet du 17 février 2022, qui interdit désormais l'accueil et le placement de ces jeunes dans les hôtels. Cela impacte directement notre Département qui disposait de 552 places en structures hôtelières.
- Le maintien prolongé de ces jeunes dans les dispositifs d'accueil en raison des difficultés d'insertion socioprofessionnelle qu'ils rencontrent.

Face à ces défis, nous proposons la création de villages d'accueil pour M.N.A. Le projet se déroulera en deux phases :

- La première phase consiste en la création d'un premier village dans l'ancien collège André Chénier dans la commune de Mantes-la-Jolie. Ce site pourra accueillir une centaine de jeunes d'ici fin 2025, avec les premiers arrivants prévus dès cet été. L'investissement s'élève à 4,3 millions d'euros, avec un accompagnement de l'État de 730 000 euros ;
- La deuxième phase prévoit le lancement d'un accord-cadre de conception-réalisation pour créer d'autres villages d'accueil à partir de 2026. Le Président du Conseil départemental a invité les maires du département à faire acte de candidature pour accueillir ces structures. Une enveloppe de 400 000 euros est allouée aux diagnostics et études de sites et de 100 000 euros sont prévus pour indemniser les candidats non retenus.

Il est important de noter que le Département consacre 25 millions d'euros à la protection de l'enfance, tandis que les recettes allouées par l'État s'élèvent à 700 000 euros, ce qui souligne l'engagement financier significatif du Département.

Nous proposons donc d'adopter cette délibération. La Commission n 4 a émis un avis, dont Monsieur Julien Chambon va vous donner lecture.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Julien CHAMBON – Ce sujet a fait couler beaucoup d'encre et alimente de nombreux débats, ce qui est tout à fait légitime compte tenu de l'ampleur du dispositif proposé.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales du Conseil départemental des Yvelines exprime un avis favorable à la construction des villages destinés à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés étrangers. Ce projet répond à une nécessité impérieuse : garantir à ces jeunes un cadre structurant et sécurisé, tout en leur permettant une insertion sociale et professionnelle réussie. Toutefois, pour assurer une intégration efficace et un engagement local renforcé, nous formulons deux demandes essentielles :

- Associer et informer les élus locaux : Mieux intégrer les communes concernées dans la mise en place du dispositif. Organiser des réunions régulières avec les maires et acteurs locaux pour un suivi concerté. Garantir une transparence sur le nombre, l'origine et le parcours des M.N.A. présents dans chaque territoire ;
- Diffuser des indicateurs d'intégration concrets : Mettre en place un suivi précis des parcours : accès à la formation, contrats d'apprentissage, niveau de langue, emploi. Valoriser les réussites pour démontrer l'apport positif de ces jeunes à l'économie locale. Communiquer régulièrement avec les habitants pour prévenir toute désinformation et renforcer l'adhésion au projet. Nous affirmons que l'intégration des M.N.A. passe par l'emploi et la formation, clés de leur autonomie et de leur contribution à notre société. En structurant un accompagnement efficace et transparent, nous faisons de ce projet une opportunité pour les Yvelines et ses territoires.

Le PRÉSIDENT – Nous agissons en toute transparence et communiquerons avec les habitants des villes concernées. Nous allons distribuer un document dans les boîtes aux lettres des deux communes concernées pour expliquer à la population qu'elle n'a pas à s'inquiéter. Nous veillerons à la transparence, à la communication et au partage avec les élus, dans la mesure où ces derniers acceptent de dialoguer avec nous. Il faut rappeler que pour dialoguer, il faut non seulement une langue, mais aussi une oreille attentive.

Avant d'entamer ce débat, je souhaite apporter quelques précisions complémentaires.

Tout d'abord, il y a urgence. Nous sommes actuellement dans une situation d'illégalité depuis la promulgation de la loi Taquet votée en 2022 et dont les décrets d'application parus en 2024, interdisent l'hébergement en hôtel. Or, 50 % des M.N.A. sont logés dans des hôtels. Nous devons rapidement trouver des solutions alternatives, car nous sommes exposés à un risque pénal. Imaginez qu'un incendie se déclare dans un hôtel hébergeant des M.N.A, ce qui s'est déjà produit dans d'autres communes, engageant directement la responsabilité pénale du Département. Il est donc impératif de respecter la loi.

Deuxièmement, 23 ou 24 communes accueillent déjà des M.N.A. sans que cela ne fasse l'objet de polémiques. J'habite moi-même dans l'une de ces communes qui accueille actuellement 88 M.N.A. Le projet dans cette commune prévoit d'en accueillir 100. J'ai du mal à concevoir que cette augmentation de 12 places puisse bouleverser l'économie du dispositif. Il est important de noter que le maire de cette commune est parfaitement informé de la présence de ces 88 mineurs. Lorsque nous avons voulu augmenter la capacité d'accueil du foyer existant, nécessitant des travaux, le maire a refusé. Nous avons donc opté pour une solution alternative. Je peux affirmer que la présence de ces 88 mineurs dans la commune n'a pas été remarquée par les habitants, hormis les personnes directement impliquées dans la gestion du foyer. Cela démontre que l'accueil de ces mineurs ne pose pas de problème particulier.

Le Préfet a d'ailleurs interrogé à ma demande les services de police et de gendarmerie pour savoir si des M.N.A. étaient concernés par des procédures judiciaires. Le résultat est sans appel : zéro. Depuis le début, cette population ne pose aucun problème. Il est important d'insister sur ce point. Il s'agit d'une population de victimes et non de coupables. Affirmer qu'ils allaient organiser au Val Fourré la « Coline du Crack » relève de la diffamation. Ces jeunes sont victimes de trafics, leurs familles pauvres payant des fortunes pour leur permettre de rejoindre l'Europe.

On peut certes débattre de la politique migratoire ou du contrôle des frontières, mais la réalité aujourd'hui, dans notre département, ce sont 1 000 mineurs non accompagnés d'un âge moyen de 16 ans. Le flux annuel est de 1 400, avec 400 sorties positives chaque année, ce qui est logique compte tenu de leur âge moyen. Il s'agit donc à la fois d'un sujet d'humanité et d'efficacité. Si nous les laissons à la rue, comment vont-ils s'en sortir ? L'histoire nous a montré que négliger l'enfance conduit à la délinquance. Je suis fier que la République ait mis en place la protection de l'enfance au lendemain de la Libération, rompant avec les pratiques antérieures qui conduisaient des enfants abandonnés à la délinquance et au bagne.

Cette population souhaite se former et est extrêmement motivée. Les formations se font en lien avec l'Éducation nationale et les organismes de formation. Cela n'a aucun impact sur les communes puisqu'aucun de ces enfants n'est scolarisé en primaire. Ils

sont au collège, au lycée ou dans des structures de formation professionnelle. Leur accueil est donc neutre pour les équipements communaux et n'engendre pas de coût pour les communes. Leur présence ne pose pas de problème de sécurité et préexiste déjà dans 24 communes. J'ai entendu l'argument selon lequel cela représenterait 10% de la population dans certaines communes. Je peux vous assurer que dans une commune que je ne nommerai pas publiquement, pour ne pas créer la polémique, c'est effectivement le cas, et vous n'en avez jamais entendu parler. Il ne faut pas créer des problèmes qui n'existent pas.

Cette politique est nécessaire pour des raisons humanitaires et de sécurité. Elle nous est imposée par la loi et sera même moins onéreuse que ce que nous subissons actuellement. Aujourd'hui, nous finançons des hôteliers pour une qualité d'accueil très moyenne et pour un coût annuel par place d'hébergement exorbitant (20 000 euros par an). L'un des objectifs des villages M.N.A. est de réduire sensiblement ce coût d'au moins 30 %. Nous avons opté pour des chalets provisoires, modulables, qui permettent d'accueillir quatre personnes par unité, dans des villages plafonnés à 100 places. À Mantes-la-Jolie, à côté du collège Chénier, où nous allons installer ces chalets, il était possible de créer un grand foyer de 300 places. Nous avons refusé cette solution, la jugeant inhumaine. Nous essayons de mener une politique à la fois légale, humanitaire, qui assure la sécurité de nos concitoyens et qui coûte le moins cher possible. En conclusion, je pense sincèrement que cette politique est vertueuse. Nous ne pouvons pas faire autrement, même si cela peut nous contrarier. Ce phénomène a commencé anecdotiquement voici 15 ans, et nous nous en préoccupons depuis 10 ans, alors que l'A.S.E. est une institution très ancienne.

Le terme « mineurs non accompagnés » est par ailleurs inadapté, car il s'agit en réalité de M.S.A., « mineurs sur-accompagnés » ! Ils sont en effet davantage accompagnés que certains enfants qui vivent dans leur famille. Ils ont des éducateurs, des enseignants, les villages seront naturellement sécurisés, etc. Cette politique est nécessaire, car si nous ne la menions pas, elle entraînerait inmanquablement une dégradation de notre capacité sur l'A.S.E. traditionnelle. Ce système extrêmement onéreux, représente aujourd'hui 25 millions d'euros, alors qu'il y a dix ans il n'existait pas. Ce montant augmente chaque année. Nous sommes donc bien obligés d'apporter des réponses et la politique de l'autruche serait la pire de toutes.

Geoffroy BAX de KEATING - On constate souvent une confusion dans les médias entre M.N.A. et délinquants. Il existe deux types de mineurs non accompagnés. Ceux dont nous nous occupons et les filières de délinquance et d'immigration illégale qui existent réellement dans ce pays. Nous ne voyons pas cette deuxième catégorie dans nos institutions. Les M.N.A. délinquants amenés par la police ne restent pas dans les institutions du Département avec les éducateurs et sont enrôlés par les réseaux de délinquance. Les jeunes que nous accueillons dans nos

institutions sont des jeunes qui ont envie de s'en sortir, sont dans des apprentissages, etc. Il est important de ne pas faire cet amalgame.

Le PRÉSIDENT – Je vous remercie de cette précision. Nous vérifions néanmoins, avec toutes les capacités juridiques que la loi nous donne, que ces jeunes que nous accueillons sont réellement mineurs. Nous retenons environ 40 % de ceux qui se présentent comme mineurs. Donc, ces jeunes sont de vrais mineurs qui n'ont pas de liens familiaux avec des majeurs en France (définitions des M.N.A.).

Joséphine KOLLMANSSBERGER – Les autres Départements prennent-ils des décisions similaires ou avec autant d'engagements ?

Le PRÉSIDENT – À ma connaissance, le Département de Seine-Saint-Denis, essaie de créer un village, mais cela est compliqué s'agissant d'un département très urbanisé et de petite taille. Le Département du Val-d'Oise aurait essayé d'installer un foyer dans le bâtiment existant d'un village. Tous les Départements seront amenés à trouver des solutions. J'ai la faiblesse de penser que nous sommes dans l'anticipation, car nous travaillons avec les services du Département depuis un an sur le sujet. Nous avons examiné toutes les solutions possibles, en écartant rapidement la solution des foyers. Nous nous inspirons de l'idée des villages, sécurisés, avec de la formation, de l'humanité et des économies.

La délibération 2-8284 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – Je vous en remercie, car il s'agit d'une position courageuse, claire et d'une grande humanité.

2025-CD-4-8309 Politique A02 Solidarité territoriale - Convention de régularisation des flux financiers entre le Département des Yvelines et le Département des Hauts de Seine dans le cadre de l'Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent

Geoffroy BAX de KEATING, *Rapporteur* – Il s'agit d'une convention de régularisation des soldes financiers entre le Département des Hauts-de-Seine et le département des Yvelines concernant le G.I.P. I.P.E.A. (Institut de Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent). Le Département des Yvelines porte financièrement ce G.I.P. et a une convention de régularisation des coûts financés avec le département des Hauts-de-Seine. Nous attendons un retour de 1 339 603 euros de la part des Hauts-de-Seine.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Laurence Boularan quitte la séance.

Le PRÉSIDENT – Il s’agissait d’une belle idée, mais elle n’a pas fonctionné. Nous avons imaginé que cet institut du psychotraumatisme de l’enfant et de l’adolescent pourrait répondre à un vrai problème. Nous avons constaté avec le directeur général au moment des grands attentats de 2015 qu’un grand nombre des terroristes d’origine française étaient souvent passés par l’A.S.E., ce qui démontrait la nécessité d’humaniser le système et de prendre en compte la charge affective de l’enfant. Certains enfants qui nous sont confiés présentent des problèmes psychologiques lourds. Il nous paraissait nécessaire de pouvoir les traiter et cet institut paraissait être une bonne solution pour le faire. Le Département s’était donc rapproché de l’hôpital Mignot qui possède un service de pédopsychiatrie remarquable et nous avons essayé d’enclencher un processus. La réalité nous a amenés à constater 2 ans ou 3 ans après que cela ne produit pas les fruits attendus. Cette idée est donc mise de côté, car elle est très onéreuse et ne fonctionne pas et nous devons essayer d’imaginer un autre processus, car le problème des troubles psychiatriques de l’enfance et de l’adolescence reste entier. Cette délibération technique traduit également la lucidité du Département dans sa politique d’innovation et dans sa capacité à se donner le droit à l’erreur.

Geoffroy BAX de KEATING – Le constat réalisé en 2015 est toujours d’actualité. La difficulté à assurer ces missions de santé existe au niveau santé et à suivre les enfants de l’A.S.E. dans la durée, notamment en raison d’une pénurie de professionnels autour des problématiques de pédopsychiatrie. Je doute que le Département soit en mesure de résoudre ce problème seul, car cela dépasse ses compétences. Le Département a souhaité aller au-delà de ses missions premières et essayer de régler un problème de santé majeur, notamment en matière de santé émotionnelle et mentale, mais n’a malheureusement pas eu tous les clés en main pour résoudre ce problème. Il est préférable de laisser l’État s’en charger. Néanmoins, nous allons continuer à travailler avec l’A.R.S. sur ce sujet en interne, sans passer par le G.I.P., car il est inenvisageable d’abandonner ce domaine.

La délibération 4-8309 est adoptée à l’unanimité des votants.

Pierre Bédier cède la présidence à Pierre Fond.

2025-CD-4-8303 Politique C01 Protection de l'enfance - Actualisation du règlement de rémunération de l'accueil de type familial

Gwendoline DESFORGES, *Rapporteur* – Cette délibération vise à mettre en conformité le règlement des assistants familiaux concernant leur rémunération et l’indemnisation des frais kilométriques. L’actualisation du règlement permettra de mettre en conformité les pratiques de rémunération des assistants familiaux, d’éviter les erreurs d’interprétation et de renforcer l’attractivité de leur métier. Concernant l’indemnité kilométrique, elle sera désormais accordée pour les déplacements effectués dans le cadre de l’accompagnement de l’enfant accueilli. L’application du

nouveau barème d'indemnités kilométriques engendrera une augmentation prévisionnelle du budget de 12 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-8303 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-4-8308 Politique C01 Protection de l'enfance - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement des concours financiers nécessaires au fonctionnement du dispositif MECS SAINT-CHARLES de la Fondation d'Auteuil (5 679 287,27 euros)

Julien CHAMBON, *Rapporteur* – Il existait un litige sur le fonctionnement entre 2020 et 2023 et les deux parties ont trouvé un terrain d'entente. Le règlement du différend porte sur les exercices 2020 à 2023 pour un montant total cumulé de 5 679 287,27 euros. Il vous est proposé de signer cet accord transactionnel.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-8308 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-2-8272 Politique A03 Mobilité durable - Contributions statutaires 2025 du Département des Yvelines aux charges des Transports franciliens (24 735 203 euros)

Richard DELEPIERRE, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet de vous proposer de délibérer sur le montant de la contribution statutaire dont le Département doit s'acquitter au titre de l'année 2025 en sa qualité de membre d'Ile-de-France-Mobilités (Id.F.M). La contribution statutaire du Département des Yvelines pour 2025 s'élèvera à 24 735 203 euros. La clé de répartition du budget d'Id.F.M. est la suivante : 12 % pour les collectivités, 50 % pour les entreprises via le versement mobilités et 38 % de recettes tarifaires via les usagers.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-8272 est adoptée à l'unanimité des votants.

Pierre Bédier reprend la présidence.

2025-CD-2-8273 Politique A03 Mobilité durable - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'État à réaliser des travaux sur la RD 36 pour l'enfouissement de la RN 10 à Trappes dans le cadre de son projet de requalification

Gregory GARESTIER, *Rapporteur* - L'objet du présent rapport est d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'État à réaliser les travaux de dénivellation de la R.N.10 entre le carrefour avec la R.D. 912 et celui avec la R.D. 23 dans le cadre du projet de requalification de la R.N. 10 à Trappes-en-Yvelines, comprenant le rétablissement de la R.D. 36 sur les ouvrages de couverture de la route nationale et son réaménagement provisoire dans l'attente du projet urbain associé. Cette convention est sans incidence financière.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

La délibération 2-8273 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-5-8291 Politique C02 Education et formation - Instauration d'une servitude de surplomb, d'empiètement et de débords de façade au profit d'IMMOBILIERE 3F sur la parcelle cadastrée AH n° 134 abritant le Collège Courbet, propriété du Département des Yvelines, à titre provisoire et à titre gratuit

Patrick STEFANINI, *Rapporteur* – il s'agit d'un rapport de régularisation. La société Immobilière 3F, propriétaire d'un immeuble comprenant deux bâtiments d'habitation à Trappes, a réalisé des travaux de réhabilitation et d'isolation des façades. Ces immeubles sont situés en limite de propriété avec le collège Gustave Courbet. Il s'agit de travaux de réhabilitation énergétique de ce bâtiment locatif. Ces travaux ont eu lieu du 24 juin au 20 août 2024. Ils ont nécessité l'instauration d'une servitude de surplomb, d'empiètement et de tour d'échelle pour permettre l'installation d'échafaudages. Ce rapport propose de régulariser juridiquement cette situation en instaurant, à titre rétroactif, une servitude de surplomb et d'empiètement sur la parcelle propriété du Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-8291 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-5-8293 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Cession d'une emprise du Haras des Bréviaires à la commune pour 1 euro et d'une emprise à la

Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile de France pour 2 400 000 euros.

Clarisse DEMONT, *Rapporteur* - Il s'agit du dossier du Haras des Bréviaires, qui a occupé le Département de nombreuses années et suscité beaucoup de débats. Je remercie Monsieur le Président, Geoffroy Bax de Keating et les services qui se sont impliqués. Nous allons enfin pouvoir clore ce dossier. Le Département est propriétaire du haras des Bréviaires depuis 1976, dont l'emprise foncière totale est située aux Bréviaires et au Perray-en-Yvelines. En 2009, le Département a repris la gestion du site et a conclu de nombreuses conventions de mise à disposition. En 2014, le Département a lancé un appel à candidatures pour la reprise en gestion ou l'achat du haras. Le Comité Régional d'Équitation d'Île-de-France (C.R.E.I.F.) s'était positionné, mais n'a finalement pas pu concrétiser le projet faute d'avoir pu réaliser ses conditions suspensives. Aujourd'hui, le haras est quasiment inoccupé et génère des coûts d'entretien élevés. Il a donc été décidé de le céder, tout en maintenant l'objectif que l'acquéreur y développe des activités équestres, tournées vers la nature et de conserver le Poste à cheval de la Gendarmerie et de la Garde Républicaine. La Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile de France (F.I.C.I.F.) et la commune des Bréviaires ont alors fait part de leur intention d'acquérir chacun une partie du Haras. Par courriers du 23 décembre 2024 adressés à la Commune et à la F.I.C.I.F., il leur a alors été proposé de leur céder chacun une partie du Haras, en l'état, conformément à leurs attentes et projets.

Ainsi, eu égard au projet de la commune de loger le personnel de gendarmerie du Poste à cheval dans le bâtiment d'habitation (à réhabiliter) et de rétrocéder dans un second temps une emprise foncière à la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires pour la construction d'une micro-crèche, le Département a formulé une offre de cession d'un montant d'un euro, eu égard aux projets d'intérêt général portés par ces collectivités publiques. Quant à la F.I.C.I.F., le montant de l'offre formulée est de 2 400 000 euros, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État.

À noter, que l'acte de vente avec la commune comprendra une clause essentielle de maintien dans les lieux du Poste à Cheval avec reprise de la convention conclue jusqu'en 2032 entre la Gendarmerie et le Département, ainsi qu'une clause de retour à meilleure fortune d'une durée de 20 ans. De son côté, la F.I.C.I.F. aura la possibilité ou non de maintenir en place le Comité Départemental d'Équitation des Yvelines et l'association Dispositif Eco-garde, qui bénéficient eux aussi d'une convention de mise à disposition.

L'ensemble des frais afférents aux 2 actes de vente sera à la charge des acquéreurs.

La F.I.C.I.F. a répondu favorablement à ces conditions de vente par courrier du 22 janvier 2025. Par délibérations du 27 novembre 2024 et du 11 février 2025, le Conseil

d'Administration a approuvé l'acquisition et ses modalités. Par courrier du 13 février 2025, la Commune a mentionné son accord aux conditions de vente énoncées dans le courrier du Département en date du 23 décembre.

Aussi, il vous est proposé d'approuver la cession à l'amiable des parcelles cadastrées et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les promesses de vente, les actes de vente, la constitution de servitudes afférentes à ces deux cessions, ainsi que les éventuels avenants.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – 2,4 millions d'euros, ce n'est pas cher payé au vu du temps que nous avons consacré à ce sujet ! Cette affaire illustre bien le savoir-faire du Département dans ses relations avec les élus. Tout cela s'est fait en concertation avec le maire, le président de l'intercommunalité, et bien entendu avec les conseillers départementaux. Le Département a su être patient et constructif.

Les délibérations 5-8293-1 et 5-8293-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.

2025-CD-5-8287 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Cession d'un pavillon situé 10 chemin du Vivier à Maurepas, au profit du Centre de Rencontres Infantines Montessori (CRE Montessori), occupant depuis 1995, pour un montant de 519 750 euros.

Nicole BRISTOL, *Rapporteur* - Ce rapport propose de céder un pavillon (250 m²) situé sur la parcelle Z.A. n°147 (1 800 m²) sise 10 chemin du Vivier à Maurepas, au Centre de Rencontres Infantines Montessori (C.R.E. Montessori), occupant depuis 1995, pour un montant de 519 750 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-8287 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-4-8286 Politique B02 Autonomie - Travaux de réhabilitation et de construction de l'EHPAD du Centre de Gériatrie Clinique Léopold Bellan situé 1 place Léopold Bellan à Magnanville (montant : 6 000 000 euros)

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* – Je vous propose une délibération qui était assez courante ces dernières années, mais qui se fait malheureusement plus rare en raison des contraintes budgétaires. Il s'agit d'attribuer une subvention d'investissement à l'établissement d'accueil pour personnes âgées géré par la

Fondation Léopold-Bellan à Magnanville. Cette fondation est un acteur important pour les Yvelines et pour notre département, extrêmement bien gérée et porteuse de nombreux projets innovants. C'est pourquoi nous avons jugé important de soutenir son projet de restructuration et de modernisation de son E.H.P.A.D. Il s'agit de créer un bâtiment neuf de 90 places dédiées à la maladie d'Alzheimer, de moderniser deux autres bâtiments, notamment en supprimant les chambres doubles existantes et en créant des salles de bain individuelles pour chaque chambre. Actuellement, 163 chambres n'ont pas de salle de bain. Enfin, il s'agit de créer un deuxième accès routier. Comme toujours, ces subventions d'investissement permettent d'économiser sur les frais de fonctionnement du Département. Ce dispositif est extrêmement vertueux, puisqu'il évite aux gestionnaires d'avoir recours à l'emprunt et d'impacter le prix de journée des résidents.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-8286 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-1-8275 Politique D01 Ressources humaines - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de fonctionnaires auprès du GIP ActivitY

Bertrand COQUARD, *Rapporteur* - Depuis sa création, le Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) ActivitY bénéficie de la mise à disposition de fonctionnaires du Département afin d'assurer ses missions d'intérêt général auprès des publics les plus éloignés de l'emploi. La convention 2025-2027 prévoit la mise à disposition de 9 fonctionnaires départementaux auprès du G.I.P. Cependant au regard des deux mobilités intervenues courant janvier 2025, il convient de modifier le nombre d'équivalents temps plein mis à disposition. Ces mises à disposition sont prononcées pour une durée maximale de 3 ans renouvelable et ne donnent pas lieu au remboursement des salaires et des charges.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-8275 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-4-8283 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de Partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le département des Yvelines

Sonia BRAU, *Rapporteur* - Le présent rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée du Conseil départemental, la signature d'une convention de partenariat entre le Département des Yvelines et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

(C.P.A.M.) des Yvelines et d'une convention d'utilisation du portail extranet « Espace partenaires », afin de répondre aux besoins en matière d'accès aux droits et d'accès aux soins, du public fragilisé accompagné par les Territoires d'Action Départementale.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales

La délibération 4-8283 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-3-8290 Politique C02 Education et formation - Révision de la tarification de la restauration dans les collèges yvelinois

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Il est proposé à l'Assemblée une révision de la tarification de la restauration dans nos collèges. Il existe six tranches, avec des tarifs variant de 1 euro à 4,64 euros par repas. Il nous a paru pertinent de modifier cette tarification en abaissant les quatre premières tranches et en augmentant les deux dernières. Nous proposons aujourd'hui un tarif allant de 50 centimes à 5,10 euros. L'ancien tarif de 1 euro, était parmi les plus élevés des tranches inférieures des départements de la région Île-de-France. Le tarif de 5,10 euros proposé pour les tranches les plus élevées reste également parmi les plus bas. Rappelons aussi que le coût du repas était estimé à 9,25 euros en 2023. Nous pouvons raisonnablement penser qu'il se rapproche désormais des 10 euros en 2025, ce qui signifie que le Département participe à hauteur de 45 % pour les tranches les plus élevées et de 95% pour les tranches les plus basses. Cette révision de la tarification va permettre, nous l'espérons, un accès encore plus important à la restauration pour les familles défavorisées, dans le contexte difficile qu'elles rencontrent. Cette nouvelle tarification entraînera une diminution de la participation du Département d'environ 892 000 euros annuels à C'Midy. Il est proposé de mettre en œuvre cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2025.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport (avec 2 abstentions) et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-8290 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – Je profite de la présence tardive des médias pour annoncer que nous venons de relancer l'appel d'offres concernant la restauration scolaire. Notre système actuel de S.E.M.O.P., prévu sur 6 ans, passera à 7 ans. Dans ce nouvel appel d'offres, je tiens à souligner que les principes restent les mêmes pour les fournisseurs, qui nous interpellent régulièrement. Nous maintenons notre exigence d'une quantité importante de produits locaux et de circuits courts. Bien que nous ne puissions pas atteindre 100% de circuits courts, nous privilégions cette approche dès que possible,

même si cela implique un coût légèrement supérieur. La Fédération bovine d'Ile-de-France est particulièrement satisfaite de nos efforts. Notre objectif est d'acheter 400 têtes de bétail chaque année pour la restauration scolaire, ce qui représente un chiffre d'affaires significatif pour une profession confrontée à des difficultés économiques.

2025-CD-3-8299 Politique C02 Education et formation - Révision de sectorisation des collèges pour la rentrée scolaire 2025 et ajustement du référentiel de sectorisation

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – La sectorisation des collèges est une compétence du Département, tandis que l'affectation relève de l'Éducation nationale. Cette sectorisation est le fruit d'un travail de concertation approfondi impliquant les élus départementaux, les villes concernées, l'Éducation nationale, ainsi que les parents d'élèves. Ce processus de concertation permet d'aboutir à un résultat satisfaisant qui répond aux exigences de chacun. Nous proposons aujourd'hui trois sectorisations différentes. La première concerne le nouveau collège de Sartrouville qui sera reconstruit en remplacement de l'actuel Collège Romain Rolland : cette superbe cité scolaire, qui n'a pas encore de nom, sera livrée l'année prochaine.

Pierre FOND – Nous souhaitons lui donner le nom d'une femme scientifique. Les noms de femmes donnés aux établissements scolaires sont toujours ceux d'artistes ou de littéraires. Ces choix sont réducteurs, alors qu'il existe beaucoup de femmes scientifiques.

Cécile DUMOULIN, *Rapporteur* – Le nouveau collège de 600 places remplacera l'actuel collège Romain Rolland qui en compte 900, mais ne correspond plus à la réalité des besoins d'accueil. Nous avons donc dû créer un nouveau secteur. La ville de Sartrouville est également en phase de restructuration avec l'ouverture d'une nouvelle école, ce qui nécessite une nouvelle sectorisation. Nous avons élargi le secteur de recrutement, qui passera de 400 élèves actuellement à environ 500 à l'avenir.

La situation de Montigny-le-Bretonneux est différente. Le collège est en sous-effectif, avec un risque de fermeture dans une ville qui a déjà connu une fermeture de collège. Il est urgent de rétablir un équilibre dans cette ville qui dispose de 1 800 places pour trois collèges d'une capacité de 600 places chacun. Notre objectif est d'équilibrer les effectifs. Nous avons donc élargi le secteur Giacometti en y incluant l'école François Mansart et en rattachant l'école Eric Satie. À terme, les trois établissements devraient accueillir entre 400 et 480 élèves chacun.

Enfin, le collège du collège Jules Verne des Mureaux est saturé. Cet établissement, qui comptait 300 élèves en 2015, devait atteindre 800 élèves en 2029 en comptait déjà 700 en 2024. Il est urgent de rééquilibrer les effectifs. Avec cette nouvelle

sectorisation, les trois collèges de la ville accueilleront entre 600 et 650 élèves chacun.

Cette sectorisation a reçu un avis favorable du C.D.E.N. Elle sera mise en place à la rentrée 2025 et les familles seront informées par l'Éducation nationale. La deuxième partie de la délibération concerne simplement un ajustement des rues rattachées à chacun des collèges.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-8299 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-1-8281 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2025-1 avec le lycée Jules Ferry de Versailles (F - 10 000 euros)

Marie-Hélène AUBERT, *Rapporteur* - Le Département des Yvelines mène une coopération décentralisée avec la Commune des Lacs 1 depuis 2007, notamment sur le thème de la formation professionnelle, via la construction du Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (L.E.T.P.) d'Aného-Glidji (projet débuté en 2013). La mise en œuvre de ce programme a été une réussite grâce aux partenaires du Département, notamment le lycée Jules Ferry de Versailles. La communauté éducative du lycée Jules Ferry, avec ses proviseurs et professeurs successifs, a toujours apporté un soutien pédagogique important à ce projet, notamment par des formations, des séquences de cours clés en main, et du matériel technique difficile à trouver sur place. Ils ont également contribué à l'ouverture de nouvelles formations menant au baccalauréat, portant les effectifs à 440 étudiants. Cet accompagnement se poursuit aujourd'hui. Je propose que nous participions financièrement à la mission de quatre professeurs du lycée Jules Ferry, qui se déplaceront pendant 9 jours sur place pour renforcer les compétences des enseignants locaux. Je vous propose d'accorder une subvention de 10 000 euros pour cette mission qui coûte au total 13 600 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Cette coopération est tellement remarquable qu'elle a permis au maire d'Aného-Glidji d'être élu sénateur à l'unanimité.

La délibération 1-8281 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-1-8288 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Désignation de représentants du Département au sein d'organismes extérieurs

Sonia Brau, représentante du Département au sein du Conseil de surveillance de la S.A. d'H.L.M. Les Résidences Yvelines Essonne et Pierre Fond, représentant du Département au sein de l'Assemblée générale de l'Agence France Locale, ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Raphaël NIVOIT, *Rapporteur* - Par suite de la démission de Monsieur Éric Dumoulin, il convient de désigner son remplaçant au sein des divers organismes extérieurs dans lesquels il siégeait *ès qualité* de conseiller départemental, en application des articles L. 3121-22 et L. 3121-23 du Code général des collectivités territoriales

- Madame Sonia Brau s'est portée candidate pour le remplacer en tant que représentante du Département au sein du Conseil de surveillance de la S.A. H.L.M. les Résidences Yvelines Essonne
- Madame Nathalie Pereira s'est portée candidate pour le remplacer en tant que représentante du Département au sein du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne Ile-de-France (suppléante de Josette Jean)
- Monsieur Cédric Pemba-Marine s'est porté candidat pour le remplacer en tant que représentant du Département au sein du Comité syndical du syndicat mixte seine ouest (S.M.S.O.) (titulaire), du Conseil de surveillance du centre de moyen séjour pour convalescence, cure et réadaptation du Vésinet ((titulaire) et de la Commission départementale des valeurs locatives (titulaire).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-8288 est adoptée à l'unanimité des votants.

Pierre Bédier cède la présidence à Pierre Fond pour les prochaines délibérations.

2025-CD-1-8267 Politique D04 Moyens financiers - Attribution d'une garantie d'emprunt à la Société d'HLM « Les Résidences Yvelines Essonne » visant à garantir une opération de construction de 14 logements située Allée des Tilleuls/rue de Versailles sur le territoire de la commune de Chevreuse (garantie à 100 % d'un prêt d'un montant de 1 312 677 euros)

Cécile Zammit-Popescu, Catherine Arenou, Joséphine Kollmannsberger, Sonia Brau, Pierre Bédier, représentants du Conseil départemental au Conseil de surveillance de la S.A. H.L.M. L.R.Y.E., bénéficiaire de la garantie d'emprunt, ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Cédric PEMBA-MARINE, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet d'accorder une garantie d'emprunt à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (E.S.H.) « Les Résidences Yvelines Essonne » visant à garantir une opération de construction de 14 logements située Allée des Tilleuls/rue de Versailles sur le territoire de la commune de Chevreuse. L'organisme sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % pour de 6 lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant 1 312 677 euros. Il vous est proposé d'approuver cette garantie d'emprunt ainsi que la convention annexée à la délibération qui précise les modalités d'exercice de la garantie.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-8267 est adoptée à l'unanimité des votants.

2025-CD-1-8268 Politique D04 Moyens financiers - Attribution d'une garantie d'emprunt à la Société d'HLM « Les Résidences Yvelines Essonne » visant à garantir une opération de construction de 70 logements située 1 rue du Docteur Larget sur le territoire de la commune de Saint-Germain-en-Laye (garantie à 100 % d'un prêt d'un montant de 1 603 239 euros)

Cécile Zammit-Popescu, Catherine Arenou, Joséphine Kollmannsberger, Sonia Brau, Pierre Bédier, représentants du Conseil départemental au Conseil de surveillance de la S.A. H.L.M. L.R.Y.E., bénéficiaire de la garantie d'emprunt, ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Cédric PEMBA-MARINE, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet d'accorder une garantie d'emprunt à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) « Les Résidences Yvelines Essonne » visant à garantir une opération de construction de 70 logements située 1 rue du Docteur Larget sur le territoire de la commune de Saint-Germain-en-Laye. L'organisme sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % pour de 3 lignes de prêt contractées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant 1 603 239 euros. Il vous est proposé d'approuver cette garantie d'emprunt ainsi que la convention annexée à la délibération qui précise les modalités d'exercice de la garantie.

Il convient de noter que le Département s'est engagé à hauteur de 224 millions d'euros fin 2024, dont 133 millions d'euros concernant les bailleurs sociaux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-8268 est adoptée à l'unanimité des votants.

Les prochaines séances plénières de l'Assemblée départementale se tiendront le 11 avril et 23 mai 2025.

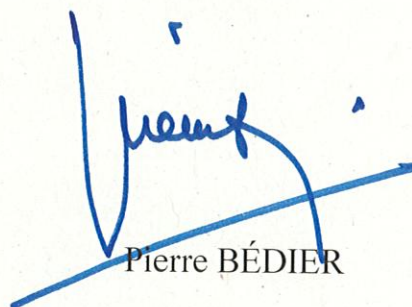
La séance est levée à 12 heures 27.

Le secrétaire :

Laurent BROSSE.



Le président :



Pierre BÉDIER

